

Tlemcen (Algérie)

Fiche réalisée par Atika GUETTOUCHE et Fadila GACEM,
et résumée par Tristan MOREL
étudiants de l'Institut d'urbanisme de Paris IV - Sorbonne.

PRESENTATION GENERALE

La ville

Peuplée de près de 250 000 habitants, la ville de Tlemcen, chef-lieu de la *wilaya*⁸ du même nom, se situe à plus de 800 mètres d'altitude, au nord-ouest de l'Algérie, à 63 kilomètres de la frontière marocaine. Au cœur d'une région de vignes et de culture d'oliviers, Tlemcen est réputée pour ses cuirs, ses tapisseries et son industrie textile.

Le patrimoine urbain

La croissance urbaine de Tlemcen s'organise, comme pour la plupart des villes algériennes, à partir de deux modes d'occupation de l'espace, l'un planifié par les documents d'urbanisme, l'autre illicite. À partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la ville connaît une forte croissance démographique. Aujourd'hui la population subit une crise sociale marquée par le chômage, ce qui a pour corollaire la dégradation des conditions de vie et une précarisation de l'habitat qui n'épargne pas la médina. Comme celle-ci concentre encore des activités commerciales et industrielles intenses, les habitants de la vieille ville refusent généralement de quitter leurs maisons, même s'ils se savent incapables d'assumer leur restauration et la facture des travaux spécialisés. Les replâtrages ne font que couvrir l'état de dégradation du bâti. Les risques qui pèsent sur les habitants et sur le patrimoine bâti de la médina restent importants.

GESTION DU PATRIMOINE URBAIN

Les principaux acteurs

- Associations locale ;
- Ministère de l'habitat et de l'urbanisme ;
- Ministère de la Culture et commission nationale des biens culturels, présidée par la Ministre de la culture ;
- Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques.

Échelle locale

Les autorités locales ne peuvent pas prendre en charge les lourds chantiers de restauration qui nécessitent de l'argent et un encadrement spécialisé. Par conséquent, l'évolution du tissu urbain s'est poursuivie de manière anarchique, sans que les autorités à l'échelle locale ne réagissent. Les urbanistes et défenseurs du patrimoine insistent cependant sur la nécessité d'une approche globale pour la sauvegarde de la médina. De nombreuses associations ont vu le jour. Elles oeuvrent pour la sensibilisation de la société civile, pour la protection et la mise en valeur du patrimoine de Tlemcen, par exemple en se portant partie civile lors de procès. Elles peuvent aussi faire partie de la Commission nationale des biens culturels, présidée par la Ministre de la Culture, Mme Khalida Toumi. Les acteurs locaux ont donc une réelle volonté d'œuvrer pour la préservation du patrimoine, qui est cependant freinée par l'absence de synergie avec l'Etat pour financer et engager une politique globale.

Échelle nationale

La sensibilisation à la sauvegarde des médinas est très récente et n'a pas encore engendré une politique claire de prise en charge du patrimoine avec des moyens juridiques et financiers adaptés. Dans les années 1960, des lois ont été adoptées. L'ordonnance de 1967 (n°67 281) relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels permet de définir le site historique sur lequel l'Etat peut exercer des procédures de conservation (classement, inscription à l'inventaire supplémentaire). Sont soumis au classement les monuments et sites présentant un intérêt suffisant ainsi que les immeubles compris dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument. L'initiative du classement revient tant au propriétaire qu'à l'Etat ; il est prononcé par arrêté ministériel après avis de la

commission nationale des monuments et sites. Les mesures de protection entraînent des servitudes, une surveillance des travaux par les services compétents et des possibilités d'expropriation pour cause d'utilité publique en cas de non préservation par des particuliers. Une autre ordonnance en 1983, a permis la protection des sites non classés. Enfin, en 1998, dans le cadre de la loi 98.04, la notion de patrimoine est étendue aux ensembles bâtis (les centres historiques), ce qui conduit à l'instauration d'un secteur sauvegardé et à l'établissement d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur. La reconnaissance explicite de la propriété privée et la création d'un fonds d'aide au patrimoine devaient être les corollaires de cette loi.

Mais jusqu'à ce jour, aucun des textes prévus n'a été réalisé. Le manque de synergie entre le Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, et le Ministère de la culture, puis entre les différents acteurs privés et associatifs, a souvent constitué un obstacle à la conduite des opérations.

Le patrimoine historique en cours de conservation est monumental et public. Il ne semble pas pour l'instant que les autorités considèrent dans sa globalité le patrimoine historique, public et privé, monumental et vernaculaire. Même si ces notions ont été définies, il manque un plan général pour l'agglomération prenant en compte toutes ces problématiques. Mais cela va probablement changer dans les prochaines années : l'Algérie a accueilli début 2008 son millionième touriste et modernise ses infrastructures routières.

Échelle internationale

Tlemcen ne bénéficie à ce jour d'aucun programme international. Pour l'instant, la médina n'est pas inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

⁸Wilaya : région administrative.